

Comment faire pour recommander un membre actuel ou potentiel au Régime des chambres de commerce?

On a compris. Vous n'êtes probablement pas un vendeur d'assurances.
Vous vous concentrez sur le service à vos membres.

Ce guide en deux étapes vous permet de repérer et de recommander facilement les personnes qualifiées au Régime des chambres de commerce, le premier régime d'avantages sociaux pour petites entreprises au pays :

ÉTAPE 1

Reconnaître une bonne adéquation « Qui dois-je recommander au Régime des chambres de commerce? »

En l'absence de restrictions sectorielles ou de taille minimale des entreprises, un oui à ces questions signifie que vous avez repéré un membre actuel ou potentiel qui pourrait bénéficier du Régime des chambres de commerce.

« Comptez-vous de 1 à 100 employés? »

Le Régime des chambres de commerce offre une couverture garantie aux petites entreprises de 1 à 35 employés.

« Pourriez-vous, vous et vos employés, bénéficier d'avantages sociaux? »

Il est bon de savoir que l'accès **gratuit** au Réseau Best Doctors, au Programme d'aide aux entreprises et à *mes-avantages santé* distingue le Régime des chambres de commerce des autres programmes d'avantages sociaux.

« Souhaitez-vous que je vous mette en contact avec notre conseiller local pour obtenir une soumission gratuite, rapide et facile? »

Le Régime des chambres de commerce fait appel aux meilleurs conseillers indépendants locaux du pays qui contacteront rapidement votre membre actuel ou potentiel.

ÉTAPE 2

Soumettre la recommandation « Comment puis-je réellement formuler une recommandation? »

La façon la plus simple de soumettre une recommandation au Régime des chambres de commerce est d'ouvrir une session sur my-chamber.ca et de cliquer sur l'onglet *Recommandations*. Suivez les étapes en cliquant sur le bouton *Soumettre une recommandation* au Régime dans le coin supérieur droit de cette page.